



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 1^{er} juin 2007*

Réunion du comité syndical du 1^{er} juin 2007

Le comité syndical du 1^{er} juin 2007 s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jérôme BIGNON
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Emile HENG
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Membres suppléants :

Représentant des Communes

- Monsieur Daniel LENNE
- Monsieur Jean-Pierre BOULARD
- Monsieur Alain ROUSSEL
- Monsieur Léopold DEHEZ

ABSENTS EXCUSES :

Membres Titulaires :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Philippe BEAUVISAGE

- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Représentant des Communes

- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur Michel LETOCART
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

Participaient également à cette réunion :

- Madame Michelle PAULY
- Monsieur BRIET
- Madame Cécile TREDANIEL
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Pascale SINGLE

ORDRE DU JOUR

I - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SYNDICAT MIXTE

1 - Taux de promotion applicable au personnel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion par grade de fonctionnaires pouvant être promus chaque année, en fonction de l'effectif des agents promouvables conformément au tableau ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Cadres d'emplois	Grade d'avancement	taux de promotion
Attaché	Attaché principal	100%
	Directeur territorial	100%
Rédacteur	rédacteur principal	100%
	rédacteur chef	100%
Adjoint administratif	adjoint administratif 1ère classe	100%
	adjoint administratif principal 2ème classe	100%
	adjoint administratif principal 1ère classe	100%

FILIERE TECHNIQUE		
Cadres d'emplois	Grade d'avancement	taux de promotion
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
	Ingénieur en chef de classe normale	100%
	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	100%
Technicien Supérieur	Technicien supérieur principal	100%
	Technicien supérieur Chef	100%
Adjoint Technique	Adjoint technique 1ère classe	100%
	Adjoint technique principal 2ème classe	100%

2 - Recrutement chargé(e) de mission "Milieux Naturels"

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer les procédures de recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Milieux Naturels ».

3 - Renouvellement de contrat - Chargée de mission « Europe »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de cet agent, à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} août 2007 pour une période de 12 mois renouvelable si les conditions de recrutement étaient de nouveau réunies et d'autoriser le Président à signer le contrat à intervenir.

4 - Convention pour la réalisation d'un chantier d'application éducative

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec le centre éducatif renforcé "Amiens Ressource".

5 - Vente aux enchères - Achats d'affiches sur les stations littorales (Catalogue Camard)

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à soumissionner et fixe le prix maximum de l'enchère à 1 000 euros.

LE CROTOY**6 - Réfection de la Digue Jules Noiret et rechargement de la plage choix des candidats admis à présenter une offre pour le marché de maîtrise d'oeuvre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur la liste des candidats retenus par la Commission de jury et admis à présenter une offre pour la réfection de la digue Jules Noiret et le rechargement de la plage de la Commune de Le Crotoy.

REGNIERE ECLUSE**7 - Adhésion du Syndicat Mixte à l'Association pour la sauvegarde et la valorisation du domaine millénaire de Regnière-Ecluse**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, le principe de l'adhésion du Syndicat Mixte à l'association pour la sauvegarde et la valorisation du domaine millénaire de Regnière-Ecluse, et le cas échéant, autorise le Président à signer les statuts lorsque l'assemblée générale se constituera.

STRATEGIE URBAINE DE QUEND**8 - Constitution de réserves foncières, résidence « Les Cygnes »**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le prix d'acquisition de ce studio à 32 000 € et autorise le Président à signer l'acte de vente avec Monsieur DUPONT et Madame CARLIER ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

AULT-ONIVAL - LE SITE DU MOULINET**9 - Mise à disposition des salles boisées du château pour une exposition**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe d'une mise à disposition et autorise, le cas échéant, le Président à signer une convention.

**10 - Travaux de restauration de la porte monumentale de la Rue Charles Bréhamet
Appel d'offres travaux / Eude technique : éclairage de l'ouvrage par énergie photovoltaïque**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer l'appel d'offres de travaux ainsi qu'à continuer d'examiner la proposition d'étude technique d'éclairage par énergie photovoltaïque.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE**11 - Acquisition des terrains de la SCI du Royon sis commune de Fort-Mahon Plage**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec les membres de la SCI du Royon ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

12 - Acquisition des terrains de la SARL du Littoral sis commune de Cayeux-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec le gérant de la SARL Agence du Littoral, à verser

l'indemnité d'éviction à Monsieur MALOT ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

13 - Acquisition des terrains de Monsieur LOUVEL sis commune de Cayeux-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec Monsieur LOUVEL, à verser l'indemnité d'éviction à l'EARL « La Carolline » ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

14 - Acquisition de terrains de Monsieur et Madame BOCQUILLON sis commune de Fort-Mahon Plage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à verser une indemnité d'éviction à Monsieur et Madame Laurent Bocquillon Cognaux.

II - DESTINATION BAIE DE SOMME

15 - Décision modificative n° 1 du budget primitif 2007

Afin de permettre à Destination Baie de Somme de réajuster certains comptes d'investissement, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à modifier les opérations suivantes au budget primitif :

Section d'investissement dépenses :

Opération 602 Acquisition matériel Golf

Article 2154 : matériel industriel : - 15 000 Euros

Opération 601 Etude practice couvert

Article 2121 : Agencements et aménagements de terrain nus : - 623 Euros

Article 2314 : Construction sur sol d'autrui : -15 000 Euros

Opération 701 : Diagnostic et Etude arrosage Golf Belle Dune

Article 2031 : Etude : + 30 623 Euros

Opération 618 : Programme Communication

Article 2154 matériel industriel : - 2 000 €

Opération 630 Acquisition matériel

Article 2154 matériel industriel : + 2 000 €

16 - Gestion du personnel

16/1 – Golf de Belle Dune - Avenant au contrat de travail d'un agent d'entretien

Afin de tenir compte de l'accroissement du travail dû à une fréquentation du golf en constante progression et considérant la nécessité de maintenir nos installations en parfait état, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail portant la durée hebdomadaire à 24 heures de ce salarié, avec effet au 1^{er} juillet 2007.

16/2 – Golf de Belle Dune - Contrat à durée indéterminée d'une hôtesse d'accueil

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée avec effet au 1^{er} juillet 2007.

16/3 – Golf de Belle Dune - Avenant au contrat de travail d'une hôtesse d'accueil

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à modifier sa classification ainsi que sa rémunération ainsi qu'à signer l'avenant au contrat de travail avec effet au 1^{er} juillet 2007.

16/4 – Hôtel Restaurant du Cap Hornu - Contrat à durée indéterminée d'une serveuse

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le contrat à durée indéterminée avec effet au 1^{er} juillet 2007.

16/5 – Parc du Marquenterre - Contrat de travail à durée indéterminée d'un responsable "activité attelage"

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 01 août 2007.

16/6 – Parc du Marquenterre - Contrat de travail à durée indéterminée d'un cocher

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 01 août 2007.

16/7 – Jardins de Valloires - Contrat de travail à durée indéterminée d'un cuisinier

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 01 octobre 2007.

16/8 – Destination Baie de Somme « Administration » - Contrat de travail à durée indéterminée d'un chargé de mission

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec effet au 01 août 2007.

17 - Adhésion au GIE « Maison de la France » - Cotisation 2007

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la poursuite de ce partenariat.

AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME

18 - Travaux de reconfiguration des sanitaires, des locaux routiers et de la baie d'entretien Lot 2 Electricité - Avenant n°2

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 2 et autorise le Président à signer l'avenant ainsi que tous les actes se rapportant à son exécution.

MAISON DE LA BAIE DE SOMME ET DE L'OISEAU

19 - Avenant n° 2 à la convention avec Monsieur GREBOVAL

Afin de pouvoir conserver la collection d'oiseaux à la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un avenant n° 2 afin de prolonger, à nouveau, la durée de la convention de 6 mois.

AQUACLUB BELLE DUNE

20 - Location du site pour soirées privées

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs de location suivants :

- 650 € TTC/heure pour la location de la salle et du bassin (une heure de location bassin le soir même juste avant le repas)
- 400 € TTC pour la location de la salle sans baignade.

21 - Fonds de caisse

Afin de faciliter la gestion des caisses dans le besoin de monnaie, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à augmenter le fonds de caisse à hauteur de 4 000 euros.

GOLF BELLE DUNE

22 - Tarifs préférentiels

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le prix du green fee à 23,50 € correspondant au prix du green fee tarif tout public – 50 % et le forfait à 35 € par personne pour un green fee et un repas.

23 - Création d'une régie de recettes

23/1 – Golf de Belle Dune – Création d'une Régie de Recettes

Afin d'encaisser les fonds provenant de cette exploitation, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à :

- créer une régie de recettes « Golf Belle Dune »,
- nommer un régisseur principal et des régisseurs suppléants, par arrêtés,
- instaurer un montant maximum à l'encaissement à hauteur de 55 000 € ainsi que les encaissements suivants : chèques, espèces, cartes bancaires, factures et le versement hebdomadaire des encaissements à la Perception d'Abbeville Banlieue.

23/2 – Golf de Belle Dune - Création de Régie d'avances

Afin d'assurer les dépenses exceptionnelles de Destination Baie de Somme – Golf Belle Dune, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à créer une régie d'avances de 2 500 €, nommer un régisseur principal et des régisseurs suppléants.

23/3 – Golf de Belle Dune – Fonds de caisse

Afin d'assurer les fonds de roulement et monnaie de Destination Baie de Somme – Golf Belle Dune, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser la création d'un fonds de caisse de 2 650 €.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

24 - Ouverture d'une ligne de trésorerie – choix de l'organisme bancaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir la Caisse d'Épargne de Picardie selon les modalités financières ci exposées et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

DESTINATION BAIE DE SOMME

Golf Belle Dune

25 - Protocole transactionnel

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer le protocole d'accord transactionnel établi par Maître CANTEGREL (versement de la contrepartie financière d'un montant de 7 500 € et prise en charge des frais et honoraires de procédure à hauteur de 1 500 €) ainsi que d'engager les dépenses relatives aux frais d'honoraires d'un montant de 10 000 € HT auquel s'ajouteront les frais de déplacement d'un montant de 2 000 € HT ainsi que le paiement d'une provision d'un montant de 5 980 €.

26 - Alimentation en eau des lacs et du Golf

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager une démarche conjointe avec le Syndicat Intercommunal de Quend / Fort-Mahon pour la saisine de la DISEMA sur la modification des trois autorisations.

Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau

27 - Gestion du personnel – Avenant au contrat de travail d'un responsable pédagogique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail portant sur le changement d'établissement de la Maison de la Baie de Somme vers le Parc du Marquenterre avec effet au 01 juillet 2007.

RAPPORTS D'INFORMATION

- **Marché de location de photocopieurs passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics**
- **Cotisation 2007 à l'Association « réseau des grands sites de France » (RGFS) et demande de labellisation « Grand Site de France – Baie de Somme »**
- **Tableau des marchés juin 2007**